



PROCÉDURE DE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Mise en place d'un PAI

Pour les nouvelles demandes :

- Remplir la fiche provisoire de déclaration d'allergie disponible sur le site de la ville et la retourner par courriel à l'adresse suivante périscolaires@levesinet.fr
- Prendre contact avec la secrétaire du Centre Médico-scolaire situé au 26 rue Schnapper 78100 Saint-Germain-en-Laye par mail : cms.lacellesaintcloud@ac-versailles.fr ou par téléphone au 01 30 87 22 99 afin d'obtenir le formulaire.
- Faire remplir le formulaire par le médecin traitant et l'envoyer par voie postale à l'adresse suivante :
Centre Médico-scolaire
26 rue Schnapper - 78100 Saint-Germain-en-Laye

Pour les réactualisations : pour les nouvelles demandes :

- Les documents sont transmis aux familles par l'intermédiaire des directrices d'école.
- Les familles retournent le document dûment rempli au Centre Médical Scolaire, 26 rue Schnapper 78100 Saint Germain en Laye.
- Les documents sont validés par le médecin scolaire.
- Les documents sont transmis à la directrice d'école par le CMS, qui remet une copie aux responsables du temps de repas/accueils de loisirs.

Pour la mise en place d'un PAI alimentaire, les parents s'engagent à fournir :

- La totalité des composants du repas (y compris pain, sel, moutarde...). Penser également au goûter si l'enfant est inscrit à l'accueil de loisirs.
Les couverts et ustensiles nécessaires à la prestation.
Les boîtages destinés à contenir les composants, et susceptibles de supporter un réchauffage au four à micro-onde.
Le contenant unique susceptible de maintenir au froid (type glacière, sac isotherme ...) nécessaire aux transports et au stockage de l'ensemble.





PROCÉDURE DE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

DÉROULEMENT

PRÉPARATION :

Le contenant unique ainsi que tous les boîtages et ustensiles sont identifiés au nom de l'enfant et comprennent éventuellement les indications concernant le réchauffage.

Le contenant unique est remis à l'ATSEM ou personnel de restauration dès l'arrivée dans l'établissement scolaire.

L'ATSEM ou le personnel de restauration met le tout dans la chambre froide où un emplacement spécifique et identifié leur est réservé.

CONSOMMATION :

Seuls les couverts et ustensiles fournis par la famille sont utilisés.

Seuls les aliments fournis par la famille sont consommés (y compris pain, sel, poivre, moutarde ...)

Lorsqu'un aliment nécessite un réchauffage, celui-ci est effectué dans le four à micro-onde prévu à cet effet.

RETOUR :

Couverts, ustensiles et boîtages font l'objet d'un premier lavage sur place après le repas. L'ensemble est replacé dans le contenant unique et repris par la famille à la fin du temps scolaire.

ARRÊT DE LA PROCÉDURE :

- En cours d'année, si le PAI mis en place n'est plus nécessaire, la famille doit prévenir le médecin scolaire par mail cms.lacellesaintcloud@ac-versailles.fr ou par courrier au :

Centre Médico-scolaire
26 rue Schnapper 78100 Saint-Germain-en-Laye

